

Capitaines de la compagnie du ban d'Ocquier

Pour toute armée permanente, la principauté de Stavelot-Malmedy ne possédait que 26 soldats, tous volontaires, commandés par un capitaine, un lieutenant, un sergent et un caporal. C'était une sorte de garde ou de gendarmerie.

Réf / Léon Caris/2000 ans d'un village condrusien/1965.

Pour Thiry – Histoire d'Aywaille tome 2, p 126, les 3 derniers sont des adjudants.

Par un édit de Guillaume de Bavière en 1651, il fallait qu'en période de mobilisation, quatre compagnies d'un effectif de 100 hommes formassent l'effectif de la gemune ou garde bourgeoise.

Légalement, Stavelot, Malmedy, Logne (avec ses quatre quartiers : Hamoir, Ocquier, Comblain et Louveigné) devaient fournir trois compagnies de 100 hommes. Anthisnes et Vien formaient une compagnie distincte sous les ordres du châtelain de Logne.

Réf : Villers/Codex Stabuleto-malmandarium/P. 162.

Polain/Recueil des ordonnances de la principauté de Stavelot et Malmédy/1864/P. 128.

Les hommes étaient mobilisables de 15 à 65 ans, exception faite pour les gens d'église, les gentilhommes et les officiers du prince.

Réf : J. Yernaux/Histoire du Comté de Logne/P. 49/1937.

En cas d'alerte les milices doivent se rassembler devant l'église du village pour être dirigées sur l'endroit menacé.

Réf : Polain/Recueil d'ordonnances de la principauté de Stavelot/P. 53.

Un mandement de Gérard de Groisbeck, du 16 décembre 1577, touche l'organisation des gardes bourgeoises.

« ...Premièrement, que tous nos haults officiers, mayeurs, lieutenans, vassaulx et aultres nos subjects, dedans 8 jours après la publication de ceste, feront passer monstre à tous et quelconques les subjects qualifiez à porter armes de leurs destroits et jurisdictions, èsquelles monstres chacun se trouvera armé et équipé en telle sorte qu'il se peut et doit équiper pour la tution et défense de la personne, biens et patrie ...

Réf : Villers/Codex Stabuleto-malmandarium/P. 941.

Polain/Recueil des ordonnances de la principauté de Stavelot et Malmédy/1864/P. 53.

Années	Documents	Noms	Blasons
1593	Chroniques, du curé de Ferrières, Melchior Petri	Claude de Hey	
	Demande de nomination à la charge de capitaine de la compagnie du ban d'Ocquier, établie par Gérard François de Presseux de Hautregard, Colonel et commandant des armées du Comté de Logne	Résimont	
1744	Idem, remplacement du Sire de Résimont, décédé,	Thomas Godelet	